

Saint-Prime, le 31 mai 2011

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le mardi 31 mai 2011 à 16h30.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Gemma Lamontagne, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Philippe Fortin, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 16h30 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, ce conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, et en fait mention dans le procès-verbal de la séance. Avis signifié à la conseillère Madame Jacynthe Perron.

RÉSOLUTION No 2011-125

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2011-A-05

Avis de motion

Règlement visant à modifier le règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3

Monsieur le conseiller Adrien Perron donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement visant à modifier le règlement No 2010-05 intitulé : « Production d'eau potable et approvisionnement par le puits PE-3 » et décrétant des dépenses de l'ordre de 2 185 725\$ et un emprunt à long terme du même montant pour la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3, dans le but d'augmenter le montant des dépenses et l'emprunt à long terme à 2 406 600\$, de modifier la période de remboursement de l'emprunt et d'y effectuer un ajustement avec chacun des programmes de subvention.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents.

RÉSOLUTION No 2011-126

Nomination d'un représentant autorisé pour l'utilisation des services de clicSÉOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime désigne monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, à titre de représentant

autorisé afin d'agir pour et au nom de ladite municipalité dans le cadre des services de Clic Revenu.

**RÉSOLUTION
No 2011-127**

Vente d'un terrain résidentiel à Madame Caroline Gagné et Monsieur Richard Perron

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 15 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Madame Caroline Gagné et Monsieur Richard Perron; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celui-ci le 24 mai 2011 :

- Lot 4 088 329 du Cadastre du Québec d'une superficie de 766,7 mètres carrés.

QUE Monsieur Bernard Généreux, maire, **ou en son absence**, Monsieur Louis Routhier, maire suppléant, et Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 30 juin 2011, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION
No 2011-128**

Levée de l'assemblée

A 16 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU que l'assemblée soit levée.

**Bernard Généreux,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====